



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 23 mars 2023 à 18h30.

Présents : Emmanuel LABASSE, Estel BOUCHE, Pauline BOUCHEREAU, Sylvain CREGUT, Camille MARTIN, Amélie PANCRACIO, Frédéric ROUX, Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE, Daniel VAUZEILLES.

Absents excusés : Pascal FOURNIER (pouvoir donné à Emmanuel LABASSE), Baptiste SIMON (pouvoir donné à Amélie PANCRACIO).

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- DSP Camping les Bombes
- Mise à disposition du domaine public
- SMGF
- Personnel
- Devis
- Vote du budget 2023 : commune et assainissement
- Questions diverses

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Amélie PANCRACIO a été élue secrétaire de séance.

2. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CAMPING LES BOMBES

Monsieur le Maire indique que la deuxième réunion de la commission DSP (étude des offres) a eu lieu le **15 mars 2023 à 14H30** en présence du Cabinet JUILLARD et de Maître Anne MARION.

Deux candidatures ont été évincées suite à cette réunion :

- **Amélie DENIMAL**, 101 rue Jacques Dambrine , 59270 Strazeele (HERBAUT).
- **PINET** : Estelle PINET et Fabrice DUCHAMP, 1 rue de la Fontaine Goyon, 63610 Besse et St Anastaise.

Une autre entreprise avait abandonné avant la réunion (FRERY, Chateauroux).

Les autres candidats seront auditionnés : entretiens prévus le mercredi 6 avril à partir de 14H30.

- **SARL CAMPING LES BOMBES** : M et Mme BERTHELEMY, Chambon sur Lac (gestionnaire actuel du Camping les Bombes).
- **SAS HOLDING VICTORIA** : Monsieur Pierre SIMON, Villa le Colombier, 63710 SAINT NECTAIRE (détient actuellement le camping de Muro).
- **ALPHA CAMPING** : Monsieur Didier BOURGOIN, Président, Bel Air Village, 24 rue Garnier Pages, 94100 SAINT MAUR DES FOSSES (détient un camping à St Rémi sur Durolle).

Monsieur le Maire indique qu'il faut maintenant attendre les auditions de chaque candidat pour approfondir les candidatures. Les dossiers semblent très différents. Maître Anne MARION et le Cabinet JUILLARD procéderont à l'analyse des informations complémentaires qui seront adressées par les candidats avant les auditions.

Des questions restent à évoquer avec la DDT et l'Architecte des bâtiments de France (ABF) notamment au sujet du PLU et du nouveau PPri. Monsieur Sylvain CREGUT précise que les trois candidats proposent une DSP sur 18 ans, avec part fixe et part variable. Il conviendra donc de faire un choix en fonction de la stratégie de la commune.

Monsieur le Maire souhaite que la commission DSP donne un avis après les auditions et la phase de négociation, le Conseil Municipal tranchera.

3. MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire présente le tableau des montants facturés l'année dernière pour les mises à disposition accordées en 2022.

MISES A DISPOSITION DOMAINE PUBLIC 2022	
GALOPINS DU SANCY	500,00 €
BISTRO VALLEE	500,00 €
PRE BAS (pré Lavort)	580,00 €
HUGUES AUBRY (trampoline)	1 490,00 €
TROTT IN NATURE	2 400,00 €
AUVERGNE MONGOLFIERES (bureau tourisme et parking)	608,00 €
SANCY LOISIRS (base loisirs)	6 573,00 €
SANCY GLACES	300,00 €
BIG SNACK	350,00 €
LE 50	440,00 €
LA PAILLOTTE	563,20 €
	14 304,20 €

Il précise que les tarifs tiennent compte des surfaces. A ce jour, une seule demande a été réceptionnée (SANCY GLACES). Les conventions seront rédigées à réception de l'ensemble des demandes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite augmenter les tarifs de l'année dernière. Ce dernier décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs. A titre d'information, une augmentation de 5% par an était appliquée il y a quelques années.

CABANE AU LAC

A cette occasion, Monsieur Théo TALANDIER DE LESPINASSE explique qu'il est relancé par TROTT IN pour la cabane temporaire au Lac. Madame Amélie PANCRACIO rappelle **qu'il est nécessaire d'avoir un cahier des charges cohérent pour tous, comme déjà évoqué en Conseil Municipal**. Ce dernier reste à définir. La question a aussi été abordée en réunion PLU (cohérence d'ensemble nécessaire).

Madame Estel BOUCHE propose que soit estimé **un achat de chalets déplaçables par la commune** qui pourraient aussi être utilisés pour le marché de Noël ou tout autre événement. Monsieur le Maire précise que ces chalets devront être déplacés souvent, ils devront donc être assez solides s'ils sont achetés. Ceci pourrait être envisagé au budget pour l'année 2024 (estimation approximative donnée : 3.000 euros pour un 3 x 2 mètres).

4. SMGF

Monsieur le Maire indique qu'une réunion d'information a été organisée le 1^{er} mars 2023 en présence de l'ONF, qui a notamment présenté un projet d'intégration de nouvelles parcelles boisées.

La dissolution du SMGF n'a pas été évoquée lors de la réunion. Trois possibilités existent selon l'ONF :

- 1) maintenir le SMGF en fonctionnement.
- 2) dissoudre le SMGF et communaliser tout ou partie des parcelles cadastrales composant les sections (pour obtenir une forêt communale et éventuellement des forêts sectionales).
- 3) dissoudre le SMGF et revenir à la répartition en forêts uniquement sectionales à l'exception de l'unique parcelle actuellement communale.

Monsieur le Maire rappelle les difficultés financières du Syndicat : il est impossible de procéder à une coupe à la vente pour générer des recettes selon l'ONF (plusieurs coupes sont déjà en attente sur le SMGF). Le syndicat est aujourd'hui déficitaire et les coupes de bois ne rapportent pas assez. La commune paie le foncier chaque année pour le SMGF (soit environ 5000 euros de foncier par an).

L'ONF souhaiterait rajouter des parcelles boisées au SMGF (Bressouleille, Labenne, Sous jumelle, derrière la mairie, Rocher de l'aigle...). Il serait plus cohérent de faire disparaître le SMGF pour n'avoir ensuite qu'un seul interlocuteur.

➔ Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de soumettre une dissolution au SMGF et de ne pas lui intégrer les nouvelles parcelles boisées proposées par l'ONF

5. PERSONNEL

Monsieur le Maire indique qu'un nouveau contrat est proposé à Madame Nathalie LASSALAS (adjoint administratif pour 3 ans), ainsi qu'un contrat de 6 mois à Monsieur Alexis CROZET (personnel technique).

Cinq Maitre Nageurs Sauveteurs (MNS) seront par ailleurs recrutés pour juillet et août.

➔ Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer ces postes.

6. DEVIS

- LOGO COMMUNE

Au précédent Conseil Municipal avait été évoqué la modification du logo de la commune. Un devis a été demandé auprès de plusieurs entreprises (3) : les prix varient de 500 euros à 1.000 euros (sans que la création soit exceptionnelle).

➔ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de COM'UNE BOUCHE qui s'élève à 500 € pour la création et la production du logo sous différents formats. Il s'agit d'une auto-entrepreneuse.**

- HORODATEURS PARKING 2 (P2)

Monsieur le Maire indique qu'un devis a été demandé à titre indicatif à l'entreprise FLOWBIRD (qui a équipé les autres parkings) pour l'installation.

Les membres du Conseil Municipal n'étant pas tous d'accord pour installer des horodateurs sur le P2, il s'agit dans un premier temps d'avoir une idée du coût et d'anticiper si l'on opte pour cette solution.

Le coût de deux horodateurs avec équipements, accessoires et installation (mise en service) s'élève à **16.428 € TTC (devis FLOWBIRD)**.

A noter qu'un devis a aussi été demandé pour installer des barrières aux parkings, mais le devis reçu est exorbitant (60.000 euros) Il conviendra tout d'abord de voir, si le parking est refait dans le cadre du Critérium du Dauphiné (les riverains se plaignent de la poussière).

Aucune décision n'est prise pour l'instant au sujet de l'achat de nouveaux horodateurs pour le P2.

- BORNE RECHARGE ELECTRIQUE VEHICULE

Monsieur le Maire explique que la question est abordée suite à la réunion du Syndicat de Chambon des Neiges, où le sujet a été évoqué pour les vélos notamment. Il est précisé que pour toute création de nouveau parking est maintenant exigé la mise en place d'une prise pour 20 places de parking.

Un financement pourrait être demandé (1.000 euros environ par point de recharge, à confirmer).

Monsieur le Maire présente le devis qui a été demandé à l'entreprise EAIA : **19.620 € TTC** (étude schéma électrique, raccordement / alimentation, coffret, installation, génie civil, fourniture borne double (2 prises voiture et 2 prises vélo), installation, contrat de maintenance et supervision.

Deux vélos et deux voitures peuvent se brancher ensemble. Possibilité de différents modes de recharge, mais comme précisé par Monsieur Sylvain CREGUT, il convient d'avoir dans ce cas un réseau électrique adapté. Monsieur le Maire indique qu'il sera nécessaire de créer une tranchée.

L'application peut basculer en parking payant (20 centimes la minute) dès que la charge est terminée. Cette fonction a pour objectif d'éviter que les véhicules bloquent trop longtemps la borne sans charger.

Monsieur le Maire présente une simulation du revenu potentiel, fournie par le prestataire EAIA avec son devis :

Nombre de charge potentiel (par jour et par PDC)	2	Revenu potentiel de l'installation par jour	75 €
Nombre de PDC installé	2	Revenu net par jour après coût de l'électricité	48 €
kw Utilisé par charge	40	Revenu potentiel de l'installation par mois(25j)	1 880 €
Prix d'achat du Kw en Euro HT	0,17 €	Revenu net par moi après cout de l'électricité	1 200 €
Prix de vente du Kw en Euro HT	0,47 €	Nombre de mois avant que l'investissement soit rentable	14

En complément conseillé : tarif à la minute + tarif effet ventouse (non comptabilisé dans le chiffrage)

Monsieur le Maire pense qu'il s'agit surtout d'avoir un service en plus sur la commune, mais que cela ne soit pas être déficitaire (rentabilité au bout de 14 mois selon le tableau).

Monsieur Sylvain CREGUT indique qu'il a installé une borne il y a deux ans dans son camping. La rentabilité est assez éloignée de celle annoncée dans le tableau, mais ce n'est pas le même contexte puisque certains véhicules se branchent directement sur les hébergements (parking public ≠ camping). Il pense que sur la plage, ce dispositif pourrait réellement fonctionner. Son devis il y a deux ans était par contre deux fois moins cher.

Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous est prévu avec une autre entreprise afin de pouvoir comparer (EAIA s'était présenté spontanément à la Mairie).

- FILM SOLAIRE ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que la question a déjà été évoquée lors d'un précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire évoque les devis reçus. Selon les prestations, des différences : enlèvement du film actuel ou pas, pose, endroit où on le met (porte, baies, etc...).

L'entreprise DECOTEK peut effectuer les travaux pendant les vacances d'avril.

- Devis DECOTEK : **1.858,80 € TTC**
- Devis GORY : **3.187,64 € TTC**

Madame PANCRACIO rappelle qu'il s'agit de travaux nécessaires, qu'il s'agisse de films intérieurs ou extérieurs. Le devis DECOTEK sera affiné afin d'obtenir quelques informations complémentaires.

➔ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de DECOTEK pour une installation rapide, après obtention de précisions.**

- NETTOYAGE SANITAIRES ET PLAGE

Monsieur le Maire indique que plusieurs devis ont été demandés, une seule réponse a été réceptionnée (la Conciergerie de Lilie à St Victor la Rivière) : **2.754 € TTC**, pour une intervention **du 1^{er} juillet au 31 août 2023 les samedis dimanches et jours fériés incluant** :

- Deux nettoyages par jour pour les toilettes (la commune fourni les sacs poubelles et le papier toilettes) ;
- Le nettoyage et la mise en service de la pataugeoire ;
- Le ramassage des déchets sur la plage et le P1 une fois par jour.

- ENTRETIEN ESPACE VERT SECTEUR LAC CHAMBON

Monsieur le Maire indique que deux devis ont été demandés et les présente. Il a en effet été décidé en commission personnel de sous-traiter cet entretien.

- Devis Atelier ADT : 7 passages d'avril à septembre - **tonte 650 € HT par passage**
- Devis LEOTY PAYSAGE : 8 passages prévus pour la tonte - **tonte 620 € par passage (devis total 6.330 euros)**, si une coupe supplémentaire est à faire elle ne sera pas facturée, fera aussi les fonds de trottoir.

➔ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de LEOTY PAYSAGE pour l'entretien des espaces verts secteur Lac Chambon.**

CURAGE RUISSEAU DE VARENNES

Monsieur le Maire précise qu'il faudra faire une demande auprès de la police de l'eau en vue du curage du ruisseau.

BALAYEUSE

Il faudra également se poser la question de l'achat d'une balayeuse l'année prochaine car il va falloir faire appel à une entreprise de nettoyage comme l'année dernière de tt façons (à prévoir fin mars début avril, avant les vacances dans tous les cas).

NETTOYAGE CONTRE ALLEE

Madame Estel BOUCHE précise qu'il n'est pas suffisant de passer le Rotofil et le souffleur sur la contre allée. Il convient de gratter et de nettoyer. Le jury de « Ma commune au naturel » est très exigeant sur la question.

Monsieur Frédéric ROUX précise que des grattoirs automatiques existent, il serait peut-être intéressant de connaître les prix.

- ENTRETIEN AIRE DE CAMPING CAR

Monsieur le Maire évoque l'entretien de l'aire de Camping Car. L'entreprise LEOTY PAYSAGE souhaiterait suivre les arbres qu'il a déjà plantés sur place et assurer la taille et la tonte.

Son devis s'élève à **880 euros**.

Madame Estel BOUCHE précise qu'il sera aussi nécessaire de pailler.

➔ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de LEOTY PAYSAGE pour l'entretien de l'Aire de Camping Car.**

- PEINTURE

Monsieur le Maire a demandé un devis pour remédier avant l'été à la peinture qui s'écaille à l'Office de tourisme du Lac, la base de loisirs, le kiosque, la local pétanque et les WC Monneaux.

L'entreprise DA CRUZ a adressé un devis qui s'élève à **7.230 € TTC**.

➔ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise DA CRUZ.**

7. VOTE DU BUDGET 2023 : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire projette des tableaux récapitulatifs pour le budget assainissement et le budget commune.

A. BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement : 106.577 €

Recettes fonctionnement : 106.577 €

INVESTISSEMENT

Dépenses investissement : 585.096 €

Recettes investissement : 585.096 €

A noter que la nomenclature n'a pas changé pour l'assainissement (pas de passage en M57). Résultat déficitaire.

Monsieur le Maire précise que l'assainissement est souvent déficitaire, comme dans beaucoup de communes. Ce sont des dépenses dont les effets sont très importants en pratique même si peu visibles pour les administrés, mais ce sont des travaux sont coûteux. Il est par ailleurs précisé qu'il sera dorénavant possible de récupérer la TVA pour l'assainissement (fonctionnement et investissement).

Monsieur Théo TALANDIER DE LESPINASSE et Madame Camille MARTIN souhaiteraient avoir une projection de l'année N-1 afin de mieux comprendre les évolutions par rapport à 2022.

Les membres du Conseil Municipal procèdent à des comparaisons par ligne à partir des éléments de 2022 disponibles. Ce qui change beaucoup sont les participations de la commune qui ont presque doublées.

Pour le projet de la station d'épuration de Bressouelle, les calculs intègrent une prise en charge de 40% (voire 50%) de l'Agence de l'eau et de 30 % du Conseil Départemental 63, sous réserve d'obtention des subventions. Un dossier de demande sera déposé à réception des informations de GEOVAL.

➔ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'approuver le budget primitif 2023 pour l'assainissement tel que présenté.**

B. BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement : 1 399 887 €

Recettes fonctionnement : 1 399 887 €

INVESTISSEMENT

Dépenses investissement : 800 638 €

Recettes investissement : 800 638 €

Il est précisé que la nomenclature M57 s'applique maintenant pour le budget de la commune. Certains nouveaux articles peuvent en fait regrouper plusieurs articles de la nomenclature précédente.

Monsieur Sylvain CREGUT énonce les postes réalisés en 2022. A noter que dans le budget commune se trouve également les anciens budgets « Caisse des écoles » et « CCAS » conformément aux décisions prises lors des précédents conseils municipaux (disparition CCAS et Caisse des écoles).

➔ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'approuver le budget primitif 2023 de la commune tel que présenté.**

8. QUESTIONS DIVERSES

A. VELO GEANT TOUR DE FRANCE (+ CRITERIUM)

Monsieur le Maire revient sur l'installation du vélo géant Tour de France évoquée lors du précédent Conseil Municipal :

- Prêt **gratuit**
- **Installation possible dès Mai 2023** (avant le critérium), possible de laisser la sculpture en place toute l'année ou de la stocker.
- **La commune de Chambon doit aller chercher la structure à Granrieu en Lozère** (140 Km, 2h13) : bouts de 3m et deux mas de 6 m, 350 Kg environ, stockés sur une palette (petit camion ou plateau nécessaire). Le Maire sera contacté pour prendre rendez-vous.
- Une équipe bénévole de la commune d'origine de la sculpture (Tréauville) **vient aider au montage gratuitement** (entre le 16 et le 23 mai 2023). Contact : Mme MAHIEU Monique, ancien Maire et élue actuelle.
- **Emplacement à définir** sur le passage du Tour de France.
- **Assurance** : la statue n'est généralement pas assurée par les communes accueillantes selon les propriétaires de la structure. Un panneau d'interdiction (de monter, etc.) devra être mis en place. Nécessaire de voir avec l'assurance de la commune comment cela se passe pour le cas où il y aurait accident de personnes.
- **Un panneau Chambon-sur-Lac** devra être fabriqué pour être fixé sur la statue.

B. COURSE DE COTE

Monsieur le Maire revient sur les travaux demandés par l'organisateur de la course de cotes évoqués lors du précédent Conseil Municipal. La commune a indiqué qu'une simple remise en état serait faite avec le bitume concassé récupéré lors des travaux du Bourg. Monsieur Bourguignon a remercié par mail.

C. LOCAL ACTVV / ANCIENS DE CHAUDEFOUR

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre remise par la Présidente de l'Association des Anciens de Chaudefour, Mme Marie-Jeanne FOURNIER, demandant la possibilité d'utiliser un des garages occupé par l'association ACTVV.

L'ACTVV a également été reçue par la commune et a indiqué avoir obtenu l'accès à ces garages de Monsieur Daniel ROUX ancien maire, sous condition de réaliser les travaux - ce qui a été fait. L'ACTVV refuse de partager les garages et propose que le local pétanque soit laissé à disposition des « Anciens de Chaudefour ».

➔ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents que soit proposé le local de pétanque à l'association des « Anciens de Chaudefour » (pour stockage de matériel).**

D. BALANCOIRE AIRE DE JEUX, LOCOMOTIVE ET TAPE CU

Madame Camille MARTIN demande où en sont les devis pour le remplacement de la balançoire. Monsieur le Maire indique que les devis ont été demandés, plusieurs relances ont été faites.

Madame Camille MARTIN pense qu'il serait judicieux de demander un devis pour l'ensemble (aire de jeux, locomotive et tape cu).

E. TAG SUR LE RELAI AU ROCHER DE L'AIGLE

Monsieur Daniel VAUZEILLES indique qu'il conviendrait de trouver à qui appartient ce relai pour demander à ce que les tags soient enlevés.

F. COMMISSION AGRICOLE : vente d'herbe et sections

Monsieur le Maire indique qu'il conviendra de trouver prochainement une date de réunion pour la commission agricole (sections et vente d'herbes).

G. QUESTIONS ADMINISTRATIVES PRESENTS

- Des coffrets électriques sont à réparer sur la place du Bourg et vers l'emplacement habituel du sapin de Noël. Ils seront signalés à Enedis pour intervention.

- Les campings car se servent en eau à partir de l'extérieur de l'aire, malgré les pierres qui ont été installées par les services municipaux. Il conviendra de contacter Camping Car Park pour savoir quelle solution peut être trouvée.

H. REUNION AVEC LE SIEG

Monsieur le Maire indique qu'une réunion est prévue demain avec le SIEG afin de faire le point sur les éclairages de la commune. Il est nécessaire de vérifier ce qu'il faut supprimer et ce qui est sur le domaine privé, avant de signer la convention reçue. Tout éclairage sur le domaine privé sera supprimé. Pour information, si un éclairage est enlevé sur le domaine privé, seule l'ampoule est enlevée (le poteau reste en place).

21h30, la séance est levée.